

**AVIS PUBLIC****ENTRÉE EN VIGUEUR**

Avis est par les présentes donné par la soussignée qu'à sa séance du 5 juillet 2016, le conseil municipal de la Ville de Brossard a adopté le règlement REG-219-04 intitulé « **MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-219 RELATIF AU CONTRÔLE DES ANIMAUX** »

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et peut être consulté au Service du greffe situé au 2001, boulevard de Rome, Brossard, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 15 à 16 h 30 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Brossard, ce 13<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2016.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please contact Services Brossard 450 923-6311.*